



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010827

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/12/2025 9H58 C:005360 I:06744
V/REF : 1038874
V/Email reçu le Lundi 01/12/2025 a 9H58

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 00569
IMMEUBLE : L'ORANGERIE II -0569
29-31, RUE LOUIS GUERIN
.
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 21 Janvier 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N29 RUE LOUIS GUERIN - LOGEMENT DE MME YAHIA AU 6EME ETAGE TEL

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGLAGE DE FENETRE OU PORTE FENETRE

Donneur d'ordre : M. B CARRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 08/12/2025 A 12H15 :
ARRIVEE SUR PLACE - LOCATAIRE ABSENT MALGRE NOTRE PRISE DE RENDEZ-VOUS

LE 15/12 A 08H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR YAHIA AU 6EME ETAGE
REGLAGE DE LA PORTE FENETRE DE LA CUISINE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

LE 13/01/2026 A 14H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. YAHIA AU 6EME ETAGE
- REGLAGE DE LA PORTE-FENETRE DU SEJOUR
- CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE - RAS
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 14/01/26 a 17H45 bruno.carre@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 14/01/26 a 17H45 M. L. JOUMNI

DT LCOMPTER Email envoyé le 19/12/25 a 17H12 M. B CARRE

PREVOIR LE REGLAGE DE LA PORTE FENETRE DU SALON- UNE INTERVENTION A FAIRE A 2 TECHNICIENS

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement le 08/12	1	56,49	56,49
1,00	MS00001-Forfait déplacement le 15/12	2	56,48	56,48
1,00	MS00052-Reglage fen/porte fenetre cuisin	2	51,35	51,35
1,00	MS00052-Reglage fen/porte fenetre séjour	3	51,70	51,70
TOTAL H.T.				216,02
T.V.A. a 10,00%				21,60
TOTAL T.T.C.En EURO				237,62

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1038874 du 01/12/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME YAHIA Hanan
29 RUE LOUIS GUERIN
69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

N°: 867 977 du 01/12/2025

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 06.14.07.73.22

00569-00001-00001-00061 H / Type 4 / 06

Etage : 06

Date entrée: 01/07/2008

Délai

Date limite exécution : 16/12/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,49	56,49	5,65	62,14
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49

Total H.T.	107,84
Total TVA	10,79
Total TTC	118,63

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CARRE Bruno le 01/12/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Sandrine GUILLET

Directrice Adjointe en charge de la proximité et des territoires
Direction Gestion Immobilière

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **29 RUE LOUIS GUERIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **01/12/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1038874